



Macolin, 2017

Document de base hepa.ch 2017

Comité de pilotage hepa.ch

1. Le réseau suisse Santé et activité physique hepa.ch est un groupement volontaire d'organisations, d'institutions et d'entreprises attachées à promouvoir la santé par l'activité physique et le sport (**health-enhancing physical activity, hepa**). Ses membres sont des entités actives en Suisse, à des niveaux divers – national, cantonal ou local.

Nom /
Financement

Le réseau hepa.ch est financé essentiellement par l'Office fédéral du sport (OFSPO). C'est également l'OFSPO qui, en collaboration avec des partenaires, le dirige. Le comité de pilotage est placé sous la direction de l'OFSPO. Il décide de l'orientation stratégique du réseau.

2. Le réseau hepa.ch s'efforce, à travers l'action de ses membres, d'encourager la population à bouger dans le but de promouvoir sa santé, son bien-être et sa qualité de vie.

Buts

Concrètement, ses deux principales missions sont les suivantes:

- a) *Sensibiliser*
Diffuser des connaissances de fond sur l'activité physique bénéfique pour la santé.
- b) *Renforcer la collaboration*
Renforcer les échanges et la communication entre les membres et les acteurs de la promotion de la santé par l'activité physique et le sport; améliorer leur maillage.

Les accents thématiques sont définis en concertation par tous les membres du réseau, chacun apportant son expertise.

Le comité de pilotage assiste le réseau et le secrétariat dans l'accomplissement de leurs tâches. Le secrétariat prépare les dossiers du comité de pilotage et met en œuvre ses décisions.

- | | | |
|----|--|---|
| 3. | Le comité de pilotage se compose d'un représentant de l'OFSPPO et d'un représentant de chaque organisation partenaire. Il peut, pour définir les contenus des rencontres du réseau ou pour mener une réflexion sur un thème donné, faire appel à des groupes de spécialistes composés d'experts et/ou de membres du réseau. | Composition |
| 4. | Le comité de pilotage se réunit régulièrement en fonction des besoins, au minimum toutefois deux fois par an. | Réunions |
| 5. | <p>Pour permettre au réseau hepa.ch de mener à bien ses missions et d'atteindre ses objectifs, le comité de pilotage:</p> <ul style="list-style-type: none"> - définit les orientations stratégiques du réseau et prend les décisions permettant à hepa.ch d'évoluer selon les besoins; - approuve la planification annuelle ainsi que le budget annuel du réseau; - approuve les rapports intermédiaires concernant le travail du réseau (tous les six mois) ainsi que les comptes annuels après clôture de l'exercice; - conseille le secrétariat pour la planification et l'exécution de ses tâches; - se réunit régulièrement en fonction des besoins, au minimum toutefois deux fois par an; - détermine lui-même sa façon de travailler, le nombre de ses membres et la manière dont il prend ses décisions. | Tâches |
| 6. | Le comité de pilotage prend ses décisions de manière consensuelle dans toute la mesure du possible. Si aucun consensus ne peut être trouvé sur un thème ou un soutien donné, l'action ou le produit en question ne peut bénéficier du soutien du réseau hepa.ch. Il appartient alors à chaque organisation membre d'examiner si elle peut apporter son soutien à titre individuel. Les décisions à la majorité ne sont pas admises. | Prise de décisions |
| 7. | Le comité de pilotage peut inviter à ses séances un nombre maximum de deux membres ayant fait la preuve de leur engagement, pour bénéficier à titre consultatif de leur expertise (dans des domaines tels que la recherche, les ONG, l'économie privée). Les membres invités n'ont pas le droit de vote. | Membres actifs dans les domaines de la recherche, des ONG et de l'économie privée |
| 8. | Il ne peut être lancé de projets que dans les limites du budget disponible. | Projets |